

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026

Date de reception de l'AR: 28/04/2026

065-21650025-DE_028_2026-DE

AGEDI

République française
HAUTES-PYRENEES

ADÉ

Séance du 22 avril 2026

Membres en exercice :

15

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Didier LOPEZ.

Date de la convocation : 16/04/2026

Présents : 13

Présents : Didier LOPEZ, Xavier DUPUIS, Maryline CARASSUS, Manuel DUARTE, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Elodie TOURREILLE, Céline BRUNET, Marco ORLANDO, Sandra LALANNE, Sylvie LAURON, Emilie DA SILVA.

Votants : 13

Pour : 13

Représentés :

Contre : 0

Excusés : Jean-Marc BOYA, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO.

Absents :

Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Sandra LALANNE.

Objet : Vote du Compte Financier Unique et de l'affectation des résultats 2025 - DE_028_2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° DE_024_2021 du 10 juin 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	251 267,32	30 313,30	0,00	30 313,30	251 267,32
Opérations exercice	792 964,27	785 935,75	336 694,54	291 601,03	1 129 658,81	1 077 536,78
TOTAUX	792 964,27	1 037 203,07	367 007,84	291 601,03	1 159 972,11	1 328 804,10
Résultat de clôture		244 238,80	75 406,81			168 831,99
				Restes à réaliser		37 221,90
				Besoin / excédent de financement total		206 053,89
				Pour mémoire : Virement à la section d'investissement		161 554,24

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026

Date de reception de l'AR: 28/04/2026

065-216500025-DE_028_2026-DE

A G E D I

Jean-Marc BOYA, maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Didier LOPEZ, maire adjoint, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à Didier LOPEZ, maire adjoint, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

38 184,91	au compte 1068 (recette d'investissement)
206 053,89	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
75 406,81	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Didier LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Sandra LALANNE

